

**Communes d'Eghezée – Ramillies – Orp-Jauche – Hannut –
Wasseiges – Fernelmont**

**AVIS A LA POPULATION
REUNION D'INFORMATION PREALABLE**

PROJET DE CATEGORIE B AVEC ETUDES D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le demandeur : la coopérative citoyenne **HesbEnergie SC**, rue du Chemin de Fer n°4 à 1350 Orp-Jauche, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation d'un parc de 3 éoliennes d'une puissance maximale de 7 MW, d'une cabine de tête, de transformateurs, de chemins d'accès, d'aires de montage et de pose de câbles électriques sur le territoire de la commune d'Eghezée, entre les villages de Tavieres et de Branchon. Il s'agit d'une extension du parc existant de Boneffe. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Conformément aux articles D.29-5 et suivants ainsi qu'aux articles R.41-2 et suivants du Livre Ier du Code de l'environnement, HesbEnergie SC vous invite à assister à la réunion d'information préalable organisée le :

**Mercredi 19 mars à 19h00 au Centre Culturel d'Eghezée,
Rue de la Gare n°3, à 5310 Eghezée.**

Cette réunion d'information a pour objectif (article D.29-5 du Livre Ier du Code de l'environnement) :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations concernant le projet ;
- 3° de mettre en évidence des points qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4° de présenter des alternatives techniques pouvant être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'enregistrement vidéo de la réunion et les documents et supports utilisés lors de celle-ci seront consultables dès le surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours, via le lien suivant : <https://hesbenergie.be/nos-projets/eoliens/>. L'Etude d'incidences sur l'Environnement sera réalisée par le bureau d'études CSD ingénieurs.

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. Dans un délai de 15 jours suivant la réunion, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit au Collège Communal d'Eghezée, route de Gembloux n°43 à 5310 Eghezée (avec une copie à Hesbenergie, rue du chemin de fer n°4 à 1350 Orp-Jauche, email : info@hesbenergie.be).

En application de l'article 83 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, cet avis vaut **appel à manifestation d'intérêt à participer au projet**. Toute personne désireuse de manifester son intérêt ou toute autre demande d'information est à transmettre à l'adresse suivante : HesbEnergie, rue de la Distillerie 5/1 à 1350 Orp-Jauche ou par email : info@hesbenergie.be